



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 18 septembre 2020
Convocation des conseillers :
le 18 septembre 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 25 septembre 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Mandy Ragni, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Conseillers, Christian Weis, Echevin, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Luc Majerus, Luc Majerus, Jeff Dax, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 11.5.2. Relevé et Rôle Supplétif de l'impôt foncier;
décision**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2020 au montant de 16,80.- €;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2020 au montant de 16,80.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/10/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre